

Chaumont, le 23 décembre 2020.

Communiqué de Presse

Lancement de l'opération « les Prodiges de la République »

Le ministère de l'Intérieur organise pour la première fois une opération visant à récompenser des citoyens particulièrement méritants qui s'engagent aux services des autres.

Notre pays traverse une crise sanitaire inédite, dans cette période si difficile certains font preuve d'un dévouement exemplaire : qu'il s'agisse des soignants qui ne comptent ni leurs heures ni leur énergie, des policiers et gendarmes qui veillent à la sécurité des personnes et des biens, des pompiers qui viennent au secours de ceux qui sont en danger, mais aussi de toutes celles et de tous ceux qui prennent des initiatives et donnent de leur temps au service de la collectivité.

Ces citoyens qui se sont illustrés pendant le confinement en confectionnant des masques ou en consacrant du temps à l'hôpital forcent l'admiration de tous, ce sont des **Prodiges de la République**.

Afin de les mettre à l'honneur, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté, Marlène SCHIAPPA a lancé le 14 décembre 2020 l'opération « les Prodiges de la République ».

Ainsi, en Haute-Marne, comme partout en France, des Prodiges de moins de 30 ans (sauf exception) seront récompensés et désignés par un jury, la parité sera respectée. Chaque département désignera, par ailleurs, un ou une Prodige qui sera récompensé par un chèque de 500 euros, lors d'une cérémonie présidée par la ministre au ministère de l'Intérieur, à reverser à une association locale afin de créer ce cercle vertueux de la citoyenneté.

Dès à présent, chacun peut proposer le prodige de son choix sur la page internet dédiée : prodigesdelarepublique.fr

Parce qu'elles incarnent ces valeurs fondamentales de citoyenneté, ces personnes méritent d'être célébrées comme « Prodiges de la République ».

Contact Presse :

Lysiane Brisbare : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55